



Voici le 1er numéro : ASSistantes MATernelles INFO.

Pour qui et pourquoi ASSMAT ?

Destiné aux assistantes maternelles, en particulier, celles dépendant de la Convention Collective nationale : « des particuliers employeurs ». La spécificité de votre profession est que vous êtes isolées face à votre employeur qui, par ailleurs, peut être également salarié d'une entreprise ou d'un service public.

L'objet de cette publication est de vous informer sur vos droits, les procédures, les liens avec les services départementaux, des actions de la CGT, etc... Si vous êtes intéressées, faites circuler et donnez nous vos adresses mail.

Convention Collective: CCN

« Particulier Employeur » Signée le
24.11.1999—Etendue 11.03.2000

Vous trouverez ci-dessous un des articles de celle-ci ainsi que notre analyse si besoin et nous continuerons à la décortiquer article par article au fur et à mesure de la diffusion. N'hésitez pas à nous interpeller !

*Le Contrat de Travail : (Art.7 Avenant du
10.10.2002 étendu par arrêté du 16.05.2003, JO
29.05.2003.*

Annexe 1.

Un contrat de travail écrit doit être rédigé soit à l'embauche, soit à l'expiration de la période d'essai si une lettre d'embauche (précisant la durée de la période d'essai) a été signée lors de l'engagement. Pour la garde partagée, un contrat de travail écrit est établi avec le salarié par chaque famille employeur. Il inclut une clause identique précisant le lien avec l'autre famille employeur.

Pour les emplois occasionnels (maximum 8h/semaine et 1 mois/an), le chèque emploi-service peut tenir lieu de contrat de travail. Un contrat de travail n'est donc pas nécessaire.

Certaines d'entre vous ont déjà posé la question de l'adhésion CGT car il est vrai que seule l'action collective dans un syndicat fort peut faire bouger les choses alors si vous le souhaitez :

ASSISTANCE JURIDIQUE :

Pour tous problèmes du droit du travail, conventions collectives, salaires, horaires, emploi, etc.... , l'Union des Syndicats CGT tient une permanence juridique tous les jeudis de 14h à 18h.

OUVERTE A TOUS

INDECOSA CGT (www.indecosa.cgt.fr)

(indecosa@cgt.fr) : vous êtes salarié, avec ou sans emploi, actif ou retraité : les militants d'INDECOSA sont à votre service pour vous aider à essayer de régler vos litiges, individuels ou collectifs, que vous rencontrez comme consommateurs ou usagers. Permanences tous les mardis de 14h30 à 17h30.

CGT

Union des Syndicats CGT du Havre

☉ 119 cours de la République 76600 le Havre

☉ Tél. : 02.35.25.39.75

☉ Fax : 02.35.24.47.03

☉ Mail :

cgtlehavre@wanadoo.fr

Remplissez ce bulletin d'adhésion :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Mail :

Société :